

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris

PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51

TOURCOING Téléphone 9-85

Directeur: Eug. GUILLAUME.

L'ART DES BEAUX-JARDINS

La tendance actuelle est au jardin à la française, modernisé par l'emploi de matériaux nouveaux.

Nous signalons dernièrement qu'un joli jardin à la française, c'est-à-dire du style employé en France au XVIIIe siècle par Le Nôtre et ses émules...

Dans les nouveaux aménagements de jardins prévus à Lille et autour de la ville, de nouveaux jardins du même genre doivent-ils être aménagés ?

En bien !... oui... le vent souffle dans la direction que vous avez indiquée. La mode est au jardin à la française, dans lequel toutefois des procédés nouveaux, inspirés de l'art décoratif moderne, amènent de la couleur et préconisent l'emploi de matériaux colorés pour les allées, les bassins, etc.

On conçoit l'attitude du chancelier von PAPPEN qui se trouve, dans son pays, aux prises avec des difficultés considérables. Mais on ne saurait oublier que, tandis que l'on négocie à Lausanne, l'ALLEMAGNE MARCHÉ A PAS PRÉCIPITÉS VERS DES ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS TRÈS GRAVES, dont le moindre n'est pas le rétablissement des monarchies, celui des Wittelsbach en Bavière paraissant possible dans un délai assez court.



En joli motif de décoration géométrique dans le jardin à la française, de l'Hôtel de Ville de Lille.

tes et de plantes, toujours dans le but de varier les couleurs. L'emploi des plantes taillées est de règle dans le parc à la française, dans le parc moderne.

Il donne de très heureux résultats, très pittoresques et pleins d'imprevu. Par exemple, ce mode de jardin demande énormément de travail et des soins réguliers.

Futurs jardins De futurs jardins sont prévus à Lille, les principaux sont ceux de la Basse-Deûle, ceux de la porte de Bethune, derrière l'école nouvelle Léon Trulin-Albert Samain, ceux des ports de Gand, de Roubaix, etc.

Derrière le groupe des écoles L. Trulin-Albert, un jardin à créer aura une superficie de 4 hectares environ. Il se fera en deux fois et sera mis au concours entre divers architectes paysagistes. Le projet le plus intéressant sera retenu. Il est probable que les deux styles que je vous ai indiqués précédemment, style à la française et style paysager, seront utilisés. C'est là, du moins, mon idée personnelle.

UN ALGÉRIEN TROUVÉ LA NUIT GRIÈVEMENT BLESSÉ D'UN COUP DE COUTEAU À PARIS

Lundi matin, à 3 h. 30, M. Maurice Pertry, rentrant à son domicile, 34, rue Drouot, à Paris, a trouvé, râlant devant la porte cochère, un Algérien, Mohamed Gouaou, n. en 1904, à Fort-National, qui avait été frappé d'un coup de couteau dans l'aine.

Comment établit-on un jardin ? - Mais - disons-nous encore à M. Bedène - décrivons-nous donc les divers

A LAUSANNE

TROUVERA-T-ON UN COMPROMIS ?

L'ITALIE VOUDRAIT L'ANNULATION PURE ET SIMPLE DES DETTES ET RÉPARATIONS. - L'ALLEMAGNE N'APPORTERAIT ENCORE QUE DES SUGGESTIONS. - LA FRANCE MAINTIEND SON POINT DE VUE, MAIS RECHERCHE LA CONCILIATION

ET PENDANT CE TEMPS ON PRÉPARE, EN BAVIÈRE, LA RESTAURATION MONARCHIQUE

La rentrée à Lausanne de M. Edouard HERRIOT et du chancelier von PAPPEN marquera le début de la phase décisive des pourparlers engagés en vue de trouver les bases d'un compromis susceptible d'apporter une solution au moins momentanée au problème des réparations.



MM. VON PAPPEN, Chancelier d'Allemagne et HERRIOT, Président du Conseil des Ministres Français, qui se rencontrent de nouveau à Lausanne.

Le mémorandum italien Aussitôt après, M. Herriot a reçu M. Grandi, ministre des Affaires étrangères d'Italie, qui lui a remis un mémorandum déposé par lui sur le bureau de la conférence.

Le mémorandum est rédigé sous la forme d'une lettre adressée au président de la conférence de Lausanne par le ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Grandi. Les points principaux de ce document qui se rapportent au stade actuel des travaux de la conférence sont les suivants :

« L'expérience de chaque jour confirme le gouvernement et la délégation italienne dans la conviction qu'il est plus que jamais nécessaire d'arriver rapidement à des décisions définitives et que ces décisions définitives pour atteindre leur but ne peuvent être que le « coup d'éponge ».

« La nécessité la plus pressante du moment est évidemment de revenir à la normalité, ce qui n'est possible que par un acte délimitant le monde d'un des obstacles les plus considérables au retour de la confiance et de la reprise économique.

« L'annulation doit être naturellement conçue dans le sens le plus large et s'appliquer à tous, sans distinction. On ne saurait demander à un pays de participer à l'annulation si tous les autres pays n'y participent pas également.

« Le règlement définitif des réparations entraîne, comme conséquence naturelle, celui des dettes de guerre. Le gouvernement italien a toujours affirmé que l'interdépendance entre le problème des dettes de guerre et celui des réparations est un des aspects essentiels du problème. En attendant il est cependant nécessaire que les nations européennes créancières et débitrices réunies à Lausanne prennent, en ce qui les concerne, les décisions en vue desquelles la conférence a été convoquée.

« Interrogé à l'issue de son entretien avec M. Grandi, M. Herriot s'est borné à répondre aux journalistes : « Nous nous sommes entretenus du mémorandum que M. Grandi avait venu me communiquer et de quelques autres sujets ».

M. von Pappen n'apporterait que des suggestions tendant à l'annulation des réparations

De source digne de foi, on affirme que le chancelier von Pappen, qui est rentré à 11 h. de Berlin, présentera à la réunion des délégations française et allemande plutôt des suggestions que des propositions fermes.

Comme la Grande-Bretagne et l'Italie, l'Allemagne réclamera l'annulation immédiate et définitive des versements dus au compte des réparations, comme étant le seul moyen de nature à ramener la confiance. Elle se déclarera, d'autre part, prête à participer à l'œuvre de redressement économique et financier de l'Europe, en s'engageant, au cas où sa ba-

lance commerciale lui permettait de reprendre ses paiements des réparations dans quatre ans, par exemple, à consacrer les sommes versées à la restauration européenne.

Mais la France reste sur ses positions

Ces quelques indications montrent la distance qui sépare les deux conceptions



LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

De gauche à droite et de haut en bas : MM. GASTON BONNET, GERMAIN MARTIN, JULES DURAND et PAGANON

en présence. La France, en effet, admet que l'Allemagne soit hors d'état de s'acquitter de ses obligations, même partiellement, pendant un ou deux ans, mais elle s'oppose de paiement venant à s'améliorer ensuite, le Reich aurait à reprendre des versements.

Il pourrait, dans ce but, faire participer les Etats créanciers aux gains nets des chemins de fer allemands ou leur remettre des bons qui seraient négociés le jour où les obligations Dawes ou Young seraient revenues au pair.

Ces bons seraient remis pour les deux tiers aux Etats-Unis, à valoir sur le solde d'ant réparti entre les Etats créanciers au prorata des pourcentages de Spa. Enfin, l'Allemagne devrait donner sa garantie au fonds commun qui serait institué pour venir en aide aux puissances danubiennes.

Vers une restauration monarchique en Bavière

Le docteur Helm, leader du parti du peuple, a déclaré que les royalistes bavarois déclarent l'intention de proclamer le roi de Bavière, le prince Rupprecht, et que l'accession au trône de celui-ci pourrait avoir lieu incessamment.

L'ex-kronprinz Rupprecht de Bavière qui, pendant un certain nombre d'années, avait observé une grande réserve dans le domaine politique, se fait davantage remarquer depuis quelque temps. Il a assisté la semaine dernière, à plusieurs manifestations en Francoine, accueilli partout avec la plus respectueuse sympathie.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LES GRAVES BAGARRES D'ANVERS ENTRE ANCIENS COMBATTANTS, COMMUNISTES ET FRONTISTES



LA POLICE CHARGEANT LES FRONTISTES SABLES AU CLAIR

Nous avons annoncé, hier, dans nos dernières éditions, que le cortège qui a suivi le Congrès de l'Union Fraternelle des Anciens Combattants belges, à Anvers, avait été troublé par de violentes bagarres provoquées par les frontistes et les communistes.

« Au cours de la soirée, la gendarmerie montée et à pied a opéré encore plusieurs charges dans la foule des manifestants. Il a été procédé à de nombreuses arrestations. Près d'une centaine de blessés se sont fait soigner dans les locaux spécialement installés par les frontistes de la Croix-Rouge.

L'AFFREUX ACCIDENT DU CIRCUIT AUTOMOBILE DE LORRAINE

Parmi les blessés figurent deux soldats originaires du Nord et du Pas-de-Calais

Dans nos dernières éditions d'hier, nous avons annoncé qu'à la suite d'un dérapage, un des concurrents du Grand Prix automobile de Lorraine était entré, avec sa voiture, dans un groupe d'assistants, et avait causé la mort d'une femme et d'un enfant, blessant, en outre, une dizaine de personnes.

On a appris, hier, que le nombre des victimes de l'accident est de 4 morts. Mme Lucien Lange, le jeune Louis Lange, son fils, âgé de 8 ans, le petit Jean Bernard, dont les parents habitent Arsur-Meurthe, et un garçonnet dont l'identité n'a pu être encore établie.

Les blessés sont trois militaires transportés à l'hôpital, ainsi que Mme Roule, qui est atteinte de contusions multiples, Mme Raynaud, qui a une jambe coupée et souffre de contusions multiples, Mme Gueldion, qui est gravement contusionnée, M. Roule, qui est atteint de contusions. Mme Lhuillier et M. Jean Rémond, qui porte de légères blessures.

Un autre fils de M. Lange père, a une jambe brisée. Quant au coureur Tétaldi, auteur de l'accident, il fut projeté hors de sa voiture et lancé sur la route. On réussit à le relever, avant l'arrivée des voitures qui le suivaient de près.

Parmi les trois militaires blessés, se trouvent deux originaires de notre région : MM. Gaston Leat, de la 20e compagnie du train, originaire de Bourlen (Pas-de-Calais), et Fernand Delfo, de la 20e compagnie du train, originaire de Cognes (Nord). Les trois soldats ont été conduits à l'hôpital militaire Sedillot. Le plus gravement atteint est M. Leat, qui a la jambe droite fracturée et une luxation de l'épaule droite.

Le motocycliste Richard va mieux

Le coureur motocycliste Richard a repris connaissance dans la soirée de dimanche. Il est toujours dans un état grave. Mme Richard est au chevet de son mari.

LES FORTIFICATIONS de la frontière du Nord

Nos sénateurs ont entretenu M. Paul-Boncour de la question

M. Paul-Boncour, ministre de la Guerre, a reçu une délégation des sénateurs du Nord, ayant en tête MM. Hayes et Mahieu, venus l'entretenir de la question des fortifications de la frontière du Nord. M. Langens, préfet du Nord, assistait à l'entretien.

Le terrible accident du Carrefour de Jenlain

M. le docteur Triqueneux, médecin légiste, a procédé hier à l'autopsie de M. Léon Carlin, de Valenciennes, tué au cours du terrible accident du carrefour de Jenlain, il y a quelques jours.

On sait qu'une auto s'est jetée contre un mur faisant un mur, M. Carlin, et blessé plus ou moins gravement. Le rapport du médecin légiste a été transmis au Parquet.

Nous publions aujourd'hui, la photographie du cadavre de la victime, M. Léon Carlin.

Le crime d'une mère à Vendin-le-Vieil

Nous avons relaté hier qu'une jeune femme de Vendin-le-Vieil, Sophie Marçay, 24 ans, femme de ménage, demeurant seule dans un baraquement de la rue des Fontaines, avait été trouvée étranglée d'avoir tué l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Cette opération a eu lieu hier, à midi, à la morgue de Vendin-le-Vieil. L'émment praticien a conclu que le bébé, du sexe féminin, était né viable, et qu'il était mort par strangulation.

Ainsi qu'on le laissait supposer la mère criminelle, après avoir accouché clandestinement, avait étranglé son enfant, et elle aurait, sans aucun doute, tenté de faire disparaître le corps, si elle en avait eu la force.

L'inculpée, qui est soignée à l'hôpital de Lens, sera prochainement interrogée concernant son crime monstrueux.

Un mortel accident aux mines de l'Escarpelle à Dorignies

Un accident mortel s'est produit à la fosse 3 des Mines de l'Escarpelle, à Dorignies, voici dans quelles circonstances. Le mineur polonais Wacław Skrzyppak père de deux enfants et demeurant aux Corons Verts, à Dorignies, se trouvait à la recette de la fosse 3, voulant remonter dans la cage. Mais il n'avait encore que le moitié du corps engagé quand la cage se mit en mouvement. Le malheureux fut brutalement coincé et retomba inerte.

Tout d'abord on crut qu'il s'agissait d'une mort naturelle, mais à l'examen cette version restant douteuse - il fut décidé de pratiquer l'autopsie du cadavre.

Le docteur Mourrier, médecin légiste, qui procéda à l'Hôtel-Dieu de Douai à l'opération, constata que l'infortuné avait eu le corps comprimé à hauteur des reins et releva une fracture du bassin.

UN IMMENSE INCENDIE A DÉTRUIT A ANVERS DEUX ENTREPOTS

Les magasins en feu couvrent une superficie de 2.800 mq et il y a dix millions de dégâts

(De notre Rédaction Belge)

Un formidable incendie a éclaté lundi à une heure du matin, au Marché Saint-Jacques, dans les magasins de l'entrepôt de la Hesse, au canal de l'Amidon, Anvers.

Trouvant un aliment facile dans les balles de coton, le copal et les fûts de benzine qui étaient entassés dans le magasin comportant trois étages, le feu s'étendit avec une rapidité à 10 millions. Les pompiers accoururent, mais malgré leurs efforts, les magasins contigus de l'American Natie ne tardèrent pas à prendre feu à leur tour, mais on réussit à sauver les bâtiments voisins.

On fit évacuer les habitants des maisons proches des entrepôts sinistrés. Ce fut un sauve-qui-peut général. On évacua également des vieillards de l'hospice Almeras.

Les magasins en feu ont une superficie de 2.800 mètres carrés. L'incendie, à midi, avait déjà dévasté 1.800 mètres carrés de ces magasins. Un réservoir à benzine a été anéanti. Une maison voisine portant le No 32, a été détruite aussi par le feu, qui a atteint une partie de l'église du Marché-au-Chevaux.

Les magasins Van den Heuvel, contenant du café, sont en partie détruits également et plusieurs maisons situées en face des magasins incendiés ont été endommagées par les flammes et par l'eau. Les dégâts s'élevaient à 10 millions.

Les murs, en s'écroulant, ont tué plusieurs victimes parmi les pompiers. Les chevaux qui se trouvaient dans les bâtiments ont pu être sauvés, mais 11 tracteurs automobiles et camions se trouvaient sous les décombres. La grille de la rue est détruite, ainsi qu'une grande quantité de café qui s'y trouvait entreposée.

Le gérant d'une coopérative d'Arras tenta d'incendier son magasin

Dimanche, dans la soirée, un commencement d'incendie se déclara dans le magasin de la succursale de la coopérative générale de l'Artois, 22, rue de Douai, à Arras, et gère par M. Charles Stevens, un café, entre-temps, s'occupait comme mécanicien.

Les sapeurs-pompiers du poste sédentaire, alertés rapidement par les voisins, arrivèrent promptement sur les lieux et combattirent le sinistre pendant un certain temps, mais ils ne purent empêcher le feu de gagner le magasin.

Mais cet incendie paraissait étrange, et étant données les circonstances qui l'entouraient, les gendarmes furent prévenus. Ils commencèrent bientôt leur enquête, et firent cette constatation qu'il y avait de la paille et de l'essence dans certains meubles du magasin.

Stevens, qui devait quitter le magasin de la coopérative, prochainement, avait été travailler à son nouvel immeuble, rue Saint-Maurice, et était revenu dans le courant de l'après-midi, pour permettre à sa femme de se rendre à la fête du quartier Saint-Sauveur. Stevens quitta l'habitation vers 21 h., serra la main à un ami qui fut le premier à apercevoir de la fumée. Il alla bientôt avertir Stevens qui, à cet retour, annonça qu'on lui avait volé une cassette dans laquelle se trouvait une trentaine de mille francs. Un inventaire devait avoir lieu le lendemain, et les fonds étaient prêts pour le règlement.

Le Parquet fut averti et M. Fontaine, juge d'instruction, accompagné de son greffier, se rendit sur les lieux, puis interrogea Stevens, qui ne tarda pas à avouer que l'incendie était de ce commencement d'incendie.

Stevens conta au juge d'instruction que sa jeune fille avait quitté le toit paternel pour suivre un ami marié et qu'elle avait emporté avec elle une cassette d'argent. C'était pour cacher ce méfait que Stevens, ayant perdu la tête, tenta de mettre le feu au magasin de la coopérative.

Dans ces conditions, Stevens a été amené au Parquet, et écroué à la prison Saint-Nicolas.

L'enquête continue.

Un radio-reportage à 120 à l'heure



Pour la première fois on a tenté une émission radiophonique à bord d'un rapide en marche de la ligne Paris-Breux, à 120 kilomètres à l'heure. Un radio-reporter, M. Georges Giville a participé aux travaux français de la plate-forme de la locomotive, ainsi que le montre notre photo.